



DE ROUBAIX - TOURCOING

APRES LA BATAILLE

La résistance ouvrière se préparera dans l'organisation

Dans la période troublée que nous venons de traverser, j'ai dû négocier ma collaboration au "Réveil". Je m'en excuse, mais nos amis du Nord peuvent être assurés que c'est uniquement le manque de temps qui m'a condamné à cette négligence.

Les événements ont voulu que la C. G. T. engagée contre le régime actuel une bataille insuffisamment préparée et dont l'objet était mal connu.

Il y a eu substitution trop rapide de la direction de la Fédération des Cheminots. Le changement des hommes et l'orientation nouvelle ont été pour ainsi dire spontanés.

Les cheminots sont partis quand même, spontanément, sans laisser le temps à la C. G. T. de rechercher les bases d'un accord qui aurait pu reculer la date de l'action en la fortifiant d'une préparation de propagande dont l'avantage eût été de faire connaître le but du mouvement à un grand nombre d'opinion publique sur les aspirations de la classe ouvrière.

Notre camarade Jouhaux a expliqué la semaine dernière au Conseil économique du Travail, que les événements sont parfois maîtres de la volonté des hommes et que les traditions généreuses du syndicalisme de notre pays interdisent d'appliquer la solidarité suivant les froids calculs de la stratégie.

Dans une brochure que va publier incessamment la commission administrative confédérale, l'action de la C. G. T., engagée aux côtés des cheminots, sera expliquée jusque dans ses moindres détails.

On y verra qu'à aucun moment nous n'avons agi dans le mystère et dans les ténébreux; que nous avons travaillé au grand jour, comme nous l'avons toujours fait, et que c'est sous les yeux et le contrôle du public que notre mouvement s'est déroulé.

On y verra que la C. G. T. ne s'est jamais laissé distraire par des illusions extérieures et par des objectifs en dehors de celui qu'elle avait fixé: la nationalisation industrialisée au profit de l'intérêt général du pays.

Du reste, les gouvernants étaient prévenus depuis longtemps. Au lendemain de l'armistice, nous les avons avertis qu'il fallait apporter des réformes profondes dans le domaine de la production, dans les grands services publics, dans la reconstruction des régions dévastées. Nous leur avons soumis un programme et nous étions prêts à contraindre nos projets avec les leurs. Nous leur avons fait part des offres que nous rapportions d'Amérique pour travailler au relèvement économique du Pays.

Nos gouvernants sont restés muets devant nos avertissements comme pour notre programme et l'aide américaine.

Tant que la C. G. T., bonne fille désintéressée, bornait son rôle passif à courir les grèves pour les solutionner; tant que ses délégués accomplissaient des démarches sur des démarches auprès des maires, des sous-préfets, préfets et ministres, pour trouver chaque fois des terrains d'entente et assurer le travail dans le désordre du mercantilisme, elle était déclarée légale et regardée comme la seule force représentative du monde du travail dans la Société des Nations.

Mais maintenant que l'offensive s'est produite de la faute des gouvernants, la C. G. T. est poursuivie, menacée de dissolution; les prisons regorgent de militants ouvriers et la vengeance la plus violente s'exerce sur la classe ouvrière.

Aux coups du Pouvoir, à la réaction économique, les travailleurs fonctionnaires répondent par la sympathie solidaire et donnent leur adhésion à la C. G. T.

Le Pouvoir les traque à leur tour, les menace de dissolution et propose de leur appliquer un statut pour les séparer du monde ouvrier auquel ils appartiennent, avec lequel ils sont liés fraternellement et de qui ils ne se sépareraient pas.

Nous allons donc à la résistance. Les forces dirigées contre nous s'organisent. Les hommes noirs, les aérés, les jaunes, les renégats de tous les partis, agissent contre le mouvement syndical français qui, depuis un quart de siècle, traduit les aspirations de la classe ouvrière. Eh bien, on ne nous détruira pas! C'est par l'organisation que nous résisterons. Les ouvriers n'abandonneront pas les syndicats: ils y viendront plus nombreux et, avertis par l'expérience, prévenus des desseins de nos ennemis, notre bloc ouvrier sera indissoluble.

G. DUMOULIN, Secrétaire adjoint de la C.G.T.

A LA CHAMBRE

DES SUBSIDES

POUR L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

L'Œuvre du Nord

Paris, 15 juin. — La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de GROSSIER, vice-président.

M. COUPAT, sous-secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique, donne à l'Assemblée les directives de son service et expose ce qui a été fait en France pour l'enseignement technique. Il estime que le niveau intellectuel des ouvriers sera considérablement relevé par l'application nouvelle de l'enseignement professionnel.

Les chapitres aux budgets de l'enseignement technique sont adoptés ainsi que le chapitre 19 (École professionnelle nationale) avec un crédit de 600.000 francs.

Pour rendre à la France la suprématie aérienne

La Chambre discute ensuite le budget de l'Aéronautique. M. Guy de MONTIQUO exprime des regrets au sujet de la situation du matériel d'aviation utilisé pendant la guerre.

M. FLANDRIN développe un vaste programme tendant à rendre à la France la suprématie aérienne. Tous les chapitres du budget sont adoptés.

Les archives disparues

Paris, 15 juin. — La séance est ouverte à 15 heures 45, sous la présidence de M. BAUOÛL D'ÉRET.

M. FRANÇOIS MARSAI est au banc du Gouvernement. La Chambre adopte le projet de loi relatif à l'impossibilité de se procurer des expéditions des actes de l'état civil dans les communes dont les archives ont disparus suite de fait de guerre.

LES NOUVEAUX IMPOTS

REDEVANCES MINIERES. La Chambre reprend la discussion du projet créant de nouvelles ressources fiscales.

LA CULTURE EN REGIONS DEVASTEES. La Chambre vote un amendement de M. LOUCHEUR relatif à la culture dans les régions dévastées et de 0 pour les terres non cultivées de ces régions.

REVENUS ET BENEFICES DE GUERRE

Les articles 3 à 12 (dispositions relatives à l'impôt sur le revenu et à la contribution sur les bénéfices exceptionnels de guerre) sont adoptés ainsi que l'article 13 qui concerne les exonérations à la contribution extraordinaire sur les œuvres de bienfaisance, œuvres de guerre, pour les réformés, etc.

SUCCESSIONS ET PERMIS DE CHASSE

Les articles 14 à 46 sont adoptés sans débat. Ils comprennent notamment les articles relatifs à l'exemption de succession, les permis de chasse de classe 50 francs au profit de l'Etat, 25 francs au profit des communes et les armoiries limitrophes pour 40 francs.

LA SITUATION SPECIALE D'ALSACE-LOTHARINE

A propos de l'article 50, le Ministre des Finances annonce aux députés qu'il sera prochainement étudié spécialement la situation faite aux villes et aux porteurs de fonds d'Alsace-Lorraine au sujet des répercussions d'impôt.

DECLARATION DU BATIMENT

Les délégués du Bâtiment de la 1^{re} Région, réunis à Lille le mardi 15 juin, après avoir entendu la lecture de la correspondance échangée entre la Fédération régionale des Entrepreneurs et le Comité d'Etudes et d'Action de la 1^{re} Région, déclarent protester énergiquement contre les pourparlers engagés entre les entrepreneurs et l'Administration au sujet des conditions de travail, de l'horaire quotidien et des formes diverses des salaires et de leur augmentation. Ils répliquent que sur des questions aussi graves et aussi complexes la classe ouvrière ne peut être délaissée dans les discussions préliminaires et mise devant le fait accompli. La main-d'œuvre ne saurait être traitée à la légère, sinon elle ne pense qu'à répondre par les nombreux moyens qu'elle possède et qu'elle sait employer.

Aux coups du Pouvoir, à la réaction économique, les travailleurs fonctionnaires répondent par la sympathie solidaire et donnent leur adhésion à la C. G. T.

DE LA MAIN-D'ŒUVRE MILITAIRE POUR LA CULTURE DES REGIONS DEVASTEES

Paris, 15 juin. — La commission de l'Agriculture du Sénat, dans sa réunion d'aujourd'hui, a passé en revue les diverses questions agricoles d'actualité. Elle a décidé, sur les instances des représentants des régions dévastées, et en vue de la prochaine récolte, de demander au ministre de l'Agriculture, d'intervenir auprès du ministre de la Guerre pour mettre à disposition des agriculteurs de ces régions, des équipes militaires spéciales.

Il faut aider la Vague de Baisse

La Municipalité de Marseille en fait l'heureuse expérience

Marseille, 15 juin. — Dans le double but de venir à bout du marché des céréales du ravitaillement, et de combattre les intermédiaires, on attend leur suppression, le Conseil municipal adopta dans une de ses dernières séances, un projet de vente directe publique à la création de baraquements de ravitaillement dans différents quartiers de la ville. Le premier magasin ouvert et installé dans le local de l'ancienne salle Puget, l'édification de baraquements ayant rencontré des difficultés. Il a été inauguré officiellement. La cérémonie était présidée par M. Flaissières, sénateur, maire de Marseille. Le vote a commencé aussitôt après.

Au Consommateur de se défendre

Paris, 15 juin. — Constatant la continuation du mouvement de baisse dans les gros, les journaux engagent le public, maintenant renseigné, à se défendre lui-même en exigeant des détaillants qu'ils suivent le mouvement.

A La Villette, depuis huit jours, le prix du bœuf a baissé de 400 francs par tête. Un de nos confrères a constaté que la seule Compagnie des Docks de Marseille possède actuellement 132.000 tonnes de marchandises entrées, alors qu'avant la guerre les stocks atteignaient 200.000 tonnes.

D'autre part, le chef de service de l'exploitation de la rade a déclaré qu'il existait 128.000 tonnes de marchandises sur les quais. Selon les journaux, le marché de la laine est tombé, aux Etats-Unis à un tel point que le prix actuel ne représente même plus les frais de production.

Les prix dégringolent

Bordeaux, 15. — Le cours des cafés a subitement baissé variant entre 80 et 125 francs au quintal. Les cacahouates, sorte Cameroun, qui cotaient 300 francs le mois dernier, ne valent plus que 195. On signale également une forte baisse sur les cours du riz, qui sont cotés de 600 à 625 fr. l'hectolitre, les 34 autres.

Pouillers, 15. — La plupart des lots de peaux et cuirs mis en vente à la Chambre de Commerce, ont été retirés, les acheteurs offrant des prix trop bas au gré des vendeurs. Les vaches lourdes se sont vendues de 450 à 500 francs, contre 700 francs le mois dernier. Les moutons moyens 450 fr. contre 700. Les moutons légers, de 450 à 700 fr. contre 800 fr.

Des restrictions sont levées

ELLES CONCERNENT LES FRUITS, LE LAIT, LA PATISSERIE ET LA CONFISERIE. Paris, 15 juin. — Le sous-secrétaire d'Etat du Ravitaillement communique la note suivante: Il apparaît que les circonstances actuelles permettent de modifier ou d'atténuer diverses mesures restrictives relatives à la consommation dans les hôtels et restaurants, à la consommation du lait, ainsi qu'à la mise en vente de la confiserie et de la pâtisserie.

Comme les fruits sont abondants et constituent une denrée précieuse, il importe de consommer rapidement, les restaurateurs, hôteliers et propriétaires d'établissements ouverts au public, pourront désormais servir des fruits à leur clientèle, en plus du dessert ou fromage déjà autorisés.

D'autre part, en raison de la production plus forte du lait pendant la période estivale, la consommation du lait frais et de la crème à l'état frais, purs ou mélangés à d'autres préparations culinaires, est permise jusqu'au 5 octobre prochain, dans les hôtels, restaurants, cafés, autres établissements servant des aliments ou boissons.

En ce qui concerne la confiserie, il serait prématuré de revenir actuellement au régime de la liberté complète. Toutefois, à titre provisoire et jusqu'au 1^{er} octobre, l'interdiction de vendre de la pâtisserie et de la biscuiterie pendant deux jours consécutifs par semaine, est levée pendant ces deux jours, mais seulement pour la pâtisserie et la biscuiterie fabriquées avec des farines autres que celle de froment et de seigle ou mélangé. En outre, la mise en vente de la confiserie est autorisée sans distinction de jour, jusqu'au 15 octobre prochain.

Réjane est morte

Paris, 15 juin. — Réjane, la magnifique et terrible d'Henry Batillon, de Bernis et de tant d'autres auteurs dramatiques, s'est éteinte hier soir à la suite d'une crise cardiaque.

Avec Réjane, disparaît une des gloires théâtrales les plus illustres. Faut-il rappeler que son talent avait été officiellement consacré et qu'elle avait reçu dernièrement la Légion d'honneur?

L'express Paris-Lille a tué à Corbie un attelage à cheval

Le train de Paris, qui est arrivé à Lille, hier, mardi, à midi 35, a tamponné à un passage à niveau près de Corbie (Somme), un attelage qui traversait la voie.

Le conducteur et son cheval ont été tués sur le coup. A l'arrivée du train à Lille, on remarquait sur l'avant de la locomotive, les traces du tamponnement.

La Conférence de Spa aura lieu le 5 juillet

MM. MILLERAND ET LOYD GEORGE CAUSERONT AVANT A BULOYNE, LE 21 JUIN ET A BRUXELLES, LE 2 JUILLET. Londres, 15 juin. — On confirme que l'entrevue de M. Lloyd George et de M. Millerand aura lieu, dans une semaine, en France. A l'issue de la conférence de Folkstone, les deux chefs de gouvernement français et anglais étaient tombés d'accord pour se rencontrer à nouveau, avant la conférence de Spa.

A la demande de M. Lloyd George, cette entrevue a été définitivement décidée et M. Millerand a accepté qu'elle ait lieu à Boulogne-sur-Mer, le mardi 21 juin.

M. Lloyd George dit que le nouveau gouvernement allemand n'a pas fixé de date précise pour la conférence de Spa. Il est probable que cette conférence aura lieu le 5 juillet. Il est entendu que les premiers ministres français et anglais auront, entre eux, le 2 juillet, à Bruxelles, une nouvelle conférence.

Des gros lots

VILLE DE PARIS 1885. Le numéro 307.913 gagne 150.000 fr. Le numéro 335.761 gagne 50.000 fr. Les 4 numéros suivants gagnent chacun 10.000 francs: 130.257 — 4.449 — 339.645 — 176.634. Les cinq numéros suivants gagnent chacun: 5.000 fr.: 533.986 — 193.130 — 483.329 — 230.152 — 159.937. BONS DE LA PRESSE. Le numéro 96.415 gagne 10.000 francs. Le numéro 179.823 gagne 1.000 francs.

AU SENAT

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DOIT ÊTRE rattaché à l'Instruction Publique

M. Millerand expose les raisons

Paris, 15 juin. — La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. LEON DAUDET. Après le dépôt de divers projets et rapports, l'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'enseignement technique.

M. MILLERAND a déclaré qu'il poserait la question de savoir si l'enseignement technique au ministère du Commerce et du Travail ou au ministère de l'Instruction Publique.

M. MILLERAND, STEEG, BRETON et QUEUILLE sont au banc du Gouvernement. On passe à la discussion des articles. Les articles premiers sont adoptés sans discussion. Sur l'article 6 (rattachement de l'enseignement technique au ministère de l'Instruction Publique), M. MILLERAND expose les raisons qui militent en faveur du rattachement de l'enseignement technique au ministère du Commerce et du Travail.

M. MILLERAND monte à la tribune. « Je dois au Sénat, dit-il, une réponse aux observations intéressantes et courtoises de M. CUMINAL. Si je lui donne satisfaction, je ne trouve pas de difficulté à ce que l'enseignement technique soit rattaché à l'Instruction Publique. La création que l'on critique a rien d'une improvisation; la prémeditation est certaine et je veux pas plaider les circonstances atténuantes. »

M. CLEMENTEL a rappelé une conférence qui fut tenue en 1917 où il fut décidé qu'il fallait prévoir le rattachement de l'enseignement technique à l'Instruction Publique. L'enseignement technique a été rattaché à l'Instruction Publique par la loi du 23 mars 1919.

M. LAFERRÈRE, ancien ministre de l'Instruction Publique soutient le projet. L'ensemble du projet est adopté.

Il apparaît que les circonstances actuelles permettent de modifier ou d'atténuer diverses mesures restrictives relatives à la consommation dans les hôtels et restaurants, à la consommation du lait, ainsi qu'à la mise en vente de la confiserie et de la pâtisserie.

Comme les fruits sont abondants et constituent une denrée précieuse, il importe de consommer rapidement, les restaurateurs, hôteliers et propriétaires d'établissements ouverts au public, pourront désormais servir des fruits à leur clientèle, en plus du dessert ou fromage déjà autorisés.

L'exportation de lins bruts

Paris, 15 juin. — INGHELTS et PLET, députés du Nord, ont fait ce matin une démarche au Ministère de l'Agriculture, pour protester contre la décision de l'Administration de ne pas autoriser l'exportation des lins bruts sous condition de 15 % de réimportation de filasse. Ils ont insisté au nom des députés socialistes du Nord pour qu'il soit mis fin à cette décision qui est préjudiciable à l'intérêt national et favorise la spéculation. Ils ont demandé la suspension momentanée de ces dérogations et attendent la réponse de M. le Ministre de l'Agriculture.

Un projet de loi sur les coopératives de reconstruction

Paris, 15 juin. — La Commission sénatoriale des Régions Libérées s'est réunie aujourd'hui, sous la présidence de M. Ribot. Elle a entendu les conclusions de son rapporteur, M. René Gouge, sur le projet de loi relatif aux Sociétés coopératives de reconstruction et arrêté en première lecture les dispositions qu'elle compte soumettre au Sénat. Le rapport sera déposé en temps utile pour que la discussion puisse venir avant la séparation des Chambres.

L'immunité parlementaire

LES MAISONS DES MESURES DIFFERENTES POUR VAILLANT-COUTURIER ET DAUDET. Paris, 15 juin. — M. Paul Reynaud, député des Basses-Alpes, rapporteur des demandes de levée de l'immunité parlementaire, concernant Vaillant-Couturier et Léon Daudet, a déposé aujourd'hui son rapport qui conclut à la levée de l'immunité pour Vaillant-Couturier et à la même époque et dans les mêmes conditions, des poursuites contre Léon Daudet.

Relativement à Vaillant-Couturier, le rapport conclut en ces termes: « La question à poser est celle-ci: le pourvoi est-il réellement dirigé contre l'homme et non contre le représentant, en d'autres termes, est-il évident et incontestable que si le loi agit l'un simple citoyen, le ministre public est provoqué la poursuite? »

A cette question il y a lieu, dans l'espèce, de donner une réponse affirmative. En fait, le Garde des Sceaux entend par votre commission, ainsi d'ailleurs que Vaillant-Couturier, a établi que pour des faits analogues commis à la même époque et dans les mêmes conditions, des poursuites avaient été intentées.

En ce qui concerne Léon Daudet, le rapporteur expose ses conclusions en invoquant la jurisprudence de la Chambre qui a écarté les demandes de cette nature pour les raisons que l'ordre public n'est pas intéressé et que l'intérêt public n'est pas en jeu. Il a été mis en péril du fait de l'ajournement des poursuites.

Henri Fabre, auteur de la poursuite, garde la haute main sur la poursuite. Léon Daudet, au lendemain du fait de clôture de la présente session.

Deux millions et demi de Français sont condamnés au célibat forcé

Avant la guerre, il y avait en France 700.000 femmes en excédent. Aujourd'hui? Notre pays a perdu 1.400.000 hommes pendant la guerre, il reste 3.000.000 de moins. Les hommes qui n'ont jamais contracté mariage, soit 250.000 hommes. Le total des pertes militaires est de 1.500.000. Il y a donc deux millions et demi de Français qui ne peuvent pas trouver mari et sont condamnés au célibat.

Assommée à coups de matraque

UNE CHANTEUSE DE CAFE-CONCERT REFUSE DE DENONCER SES AGRESSEURS. Paris, 15 juin. — Mlle Reuven, chanteuse de café-concert, a été assommée à coups de matraques par deux jeunes gens égarés mentalement. La victime, qui semble connaître ses agresseurs, a refusé de donner leurs noms. Son état est désespéré.

Gros Scandale en perspective

Une vaste affaire d'escroqueries aux Domages de Guerre vient d'être découverte à Lille

Des tiers ont majoré des chiffres jusqu'à 1000 pour cent

DES MILLIONS ONT ÉTÉ DETOURNÉS

Le bruit court à Lille d'une grosse affaire d'escroqueries aux dommages de guerre, dans laquelle seraient impliqués plusieurs personnes. Le procédé de ces quidams consistait à majorer les chiffres de dommages de guerre, dans des proportions variables allant jusqu'à mille pour cent.

Les intéressés n'auraient pas agi par eux-mêmes, mais auraient confié leurs intérêts à des tiers qui se sont chargés de constituer les dossiers, moyennant une remise proportionnée à l'importance des chiffres de dommages de guerre, dans des proportions variables allant jusqu'à mille pour cent.

Voyage ministériel dans le Nord

LE PROGRAMME DE LA JOURNÉE DU 27 JUIN DE LILLE A BAILLEUL. Paris, 15 juin. — L'Agence Havas a communiqué le programme du voyage de M. Ribot, ministre du Commerce et de l'Hygiène.

Arrivé à Lille de M. L. Isaac et Breton le samedi 20, à 11 heures. Dimanche matin Distribution des prix aux familles nombreuses, à l'Hippodrome. Déjeuner offert par l'Association des Familles nombreuses du Nord.

Après le déjeuner: visite à Armentières et à Bailleul. Retour d'Armentières avec M. Ribot, revenant d'un tour de Saint-Omer.

A 3 heures, visite inaugurale de la 1000^e maison construite par la Société des Habitants ouvriers.

Le pain à prix réduit

L'ATTRIBUTION DES BONS EST MODIFIÉE. Paris, 15 juin. — Le sous-secrétaire du ravitaillement communique la note suivante: Le décret du 10 mars 1920, qui a institué, depuis son application, de bons résultats: le relèvement des prix a, en effet, arrêté dans une forte proportion le gaspillage de cet aliment.

Toutefois, les personnes qui ont bénéficié de la réduction du prix du pain étant plus nombreuses qu'il n'avait été prévu, et ces réductions imposant des charges très lourdes à l'Etat, un décret, qui paraîtra prochainement, réduira le nombre des ayants-droit.

Après avoir exposé dans quelle situation difficile se trouvent les étudiants démobilisés, la gêne matérielle empêchant beaucoup d'entre eux de reprendre leurs études, la nécessité de reconstruire les cadres intellectuels, ordres dont le besoin se fait extrêmement sentir, le 4 juin, M. Ferry a présenté les vœux émis par les étudiants, anciens combattants et qui peuvent se résumer ainsi: 1. Bourses accordées en plus grand nombre aux mutilés; 2. Facilités d'études accordées à tous; 3. Exonération des droits d'examen et de matriculation des frais d'inscriptions; 4. Facilité d'accès aux carrières administratives; 5. Réduction pour l'impression des thèses de doctorat.

Sur toutes les questions et sur plusieurs autres le chef de cabinet du Ministre a assuré M. Ferry et la délégation de l'attention du Ministre et des Poincaré Publics sur tout ce qui touche à la situation des universitaires et a ajouté que des projets sont actuellement à l'étude et paraîtront sous peu.

Une grève de fonctionnaires

AU CONGO BELGE. Bruxelles, 15 juin. — Pendant dix jours, tous les services publics ont chômé au Katanga, y compris les tribunaux, les marins, les chemins de fer du Grand Lac.

Cette nouvelle vient de parvenir télégraphiquement au Parlement; elle est en contradiction complète avec une dépêche officielle et quelques jours par le ministre des Colonies.

Il paraît d'après la dernière dépêche, que l'état de surexcitation est très grand chez les fonctionnaires du Congo, et que ceux-ci ont disposé à recourir aux dernières mesures pour obtenir les satisfactions légitimes qu'ils demandent. La situation du personnel au Congo est en effet très précaire.

Une enquête sera faite sur les affaires d'Orient

Paris, 15 juin. — La Commission des affaires étrangères, s'est réunie aujourd'hui, sous la présidence de M. Louis Barthou. Elle a discuté la discussion qu'elle avait ouverte dans sa précédente séance, sur les affaires d'Orient.

A la suite de cet échange de vues, la commission a décidé qu'elle désignera une délégation chargée de faire une enquête à Constantinople, en Syrie, en Cilicie. Elle n'a, de plus, donné mandat à son président de demander au président du Conseil la communication des rapports et des télégrammes échangés entre le gouvernement et le général Franchet d'Espèrey, commandant les armées alliées en Orient.

Enfin la commission a exprimé le désir d'entendre M. Barthou renouveler devant elle les explications qu'il a déjà données à la commission des finances (crédits relatifs à la Syrie). Toutes ces décisions ont été prises à l'unanimité des six membres présents.

La production sucrière ne sera pas réquisitionnée

Paris, 15 juin. — Le Ministre du Commerce et de l'Industrie et de l'Énergie a fait connaître que le projet relatif à la réquisition de la production sucrière indigène de la prochaine campagne a été abandonné par le gouvernement.

L'ALCOOL REND FOU

Horrible Tragédie

Un ivrogne a tué sa femme et ses deux petits enfants — Il a ensuite incendié sa maison et s'est suicidé

Epinal, 15 juin. — Ce matin, à 5 heures, une horrible tragédie s'est déroulée à Rambervillers (Vosges). Un garde-barrière, nommé Valance, dans une crise d'alcoolisme aiguë, a frappé, avec une arme enroulée, sa femme et ses deux enfants. Deux enfants sont morts: un jeune et les trois autres petits sont dans un état désespéré. Le meurtrier, après avoir mis le feu à sa maison, s'est donné la mort.

Entre deux amours

HISTOIRE D'UN LILLOIS BIGAME. Descomps Gustave est âgé de 40 ans; il est débile et habite Lille. Avant la guerre, il était marié dans cette ville et avait deux enfants.

En 1910, il perd sa femme et pour élever ses enfants il se remarie quelques mois plus tard. En 1914, Descomps, marié à Lille, épouse une femme et ses enfants, dont il reste sans nouvelles jusqu'à l'armistice. M. Descomps se rend au Lillois R. A. et il est chargé, comme observateur, de la surveillance des chemins de Reims, poste très exposé, puisqu'il est installé à l'extrémité de la cheminée de l'usine d'Acier de Reims. Dans sa vie, Descomps a eu une liaison avec une jeune fille de Reims, qui travaillait à Reims. Descomps est quelque peu volage, et, à la suite de relations avec son amie, celle-ci lui demanda de régulariser leur situation.

Que faut-il pour qu'il puisse donner satisfaction à celle-ci? Un acte de notoriété certifié par deux témoins. L'objet sans beaucoup de peine, et le mariage est célébré à la mairie de Reims, le 24 juillet 1916. De cette union, deux enfants sont nés. Voici donc Descomps avec deux femmes et quatre enfants, sans être marié, mais à la démolition, lorsqu'il lui faut choisir l'une ou l'autre.

Il décide donc de retourner à Lille, laissant à Reims sa dernière épouse et ses deux derniers enfants.

Devant le Conseil de guerre de Reims et dans une spirituelle plaidoirie, M. Allain expose la situation de son client, pris entre ses deux amours. Il précise quelle est, au point de vue juridique, la situation réelle des derniers enfants qui, après d'être mariés, ont été séquestrés, n'en sont pas moins les fils légitimes et reconnus de Descomps. Il demande au Conseil de ne pas le condamner à la prison, car il a toujours bien rempli son devoir et a travaillé la métairie milliaire. Il pria les juges de laisser l'inculpé à ses occupations pour subvenir au besoin de ses quatre enfants.

Le Conseil condamna Descomps à cinq ans de prison, et lui accorda le bénéfice de la loi de sursis.

Une chasse au satyre sur les toits

Rencontrant, à la foire de Neuilly, la jeune Emma X..., 14 ans, habitant Puteaux, qui venait de perdre dans la foule son frère âgé de 9 ans, le tourneur en cuivre Henri Lagueyre, 20 ans, réussit à l'attirer à l'hôtel où il habite, passage Alexandre.

Comme il tentait de la violenter, la fille appela au secours; des locataires survinrent, Lagueyre s'enfuit sur les toits où il ne tarda pas à être rejoint.

L'enquête de M. Poggi, commissaire de la Roquette, a établi que Lagueyre avait déjà amené dans sa chambre une petite fille de 8 ans, qui n'avait rien fait.

Qui a tué l'Ostendaise?

Bruxelles, 15 juin. — Un crime, commis avec une rare audace, a été découvert mardi matin, vers 9 heures, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles. Mme Jeanne Fréde, née à Ostende, en 1866, femme divorcée, occupée seule, depuis six ans un appartement composé de quatre pièces, rue de Savoie.

La nuit dernière, l'infortunée a été étranglée. Le crime, qui a eu le vol pour mobile, paraît avoir été commis lundi, vers 10 heures 30 du soir.

La victime avait un bâillon dans la bouche, fait au moyen d'une serviette lui appartenant, et portait des traces de strangulation très prononcées au cou.